

PAGE DE VEILLE

L'application se met automatiquement en veille après un temps d'inutilisation. Cette écran incite l'utilisateur à interagir avec l'application.

Images défilantes : jusqu'à 10 images



TOUCHEZ L'ÉCRAN



Panneau
d'affichage légal

INTERACTION

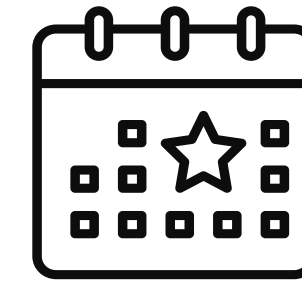
Lorsque l'utilisateur clique sur un bouton, il se retrouve sur une page présentant les différents sites internet dédiés à l'univers des mairies.



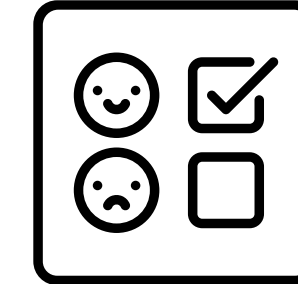
Consultation des sites
de la mairie



Consultation de
l'affichage légal



Consultation des
événements de la ville



Sondages

Accès rapide

Ce menu accès rapide est une norme PMR, pour permettre à tout le monde d'accéder facilement à l'information.

Texte défilant

Ce texte défilant permet à la mairie de faire passer un message sur une nouveauté, un événement, une information importante...

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

ville de
Nancy,

Ville de Nancy

CAN
CULTURE À NANCY

CAN - Culture à Nancy

NANCY
VOTRE
PLACE
EST ICI

Place à Nancy

métropole
GrandNancy

Métropole du Grand Nancy

DESTINATION
NANCY
OFFICE DE TOURISME

Office de Tourisme

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

Date :

jj/mm/aaaa

Période :

Toutes les dates

Je recherche :

Choisir un thème

Lieu :

Saisir un lieu...

VALIDER

La SEMAINE de L'HABITAT
du 1^{er} au 7 février 2020

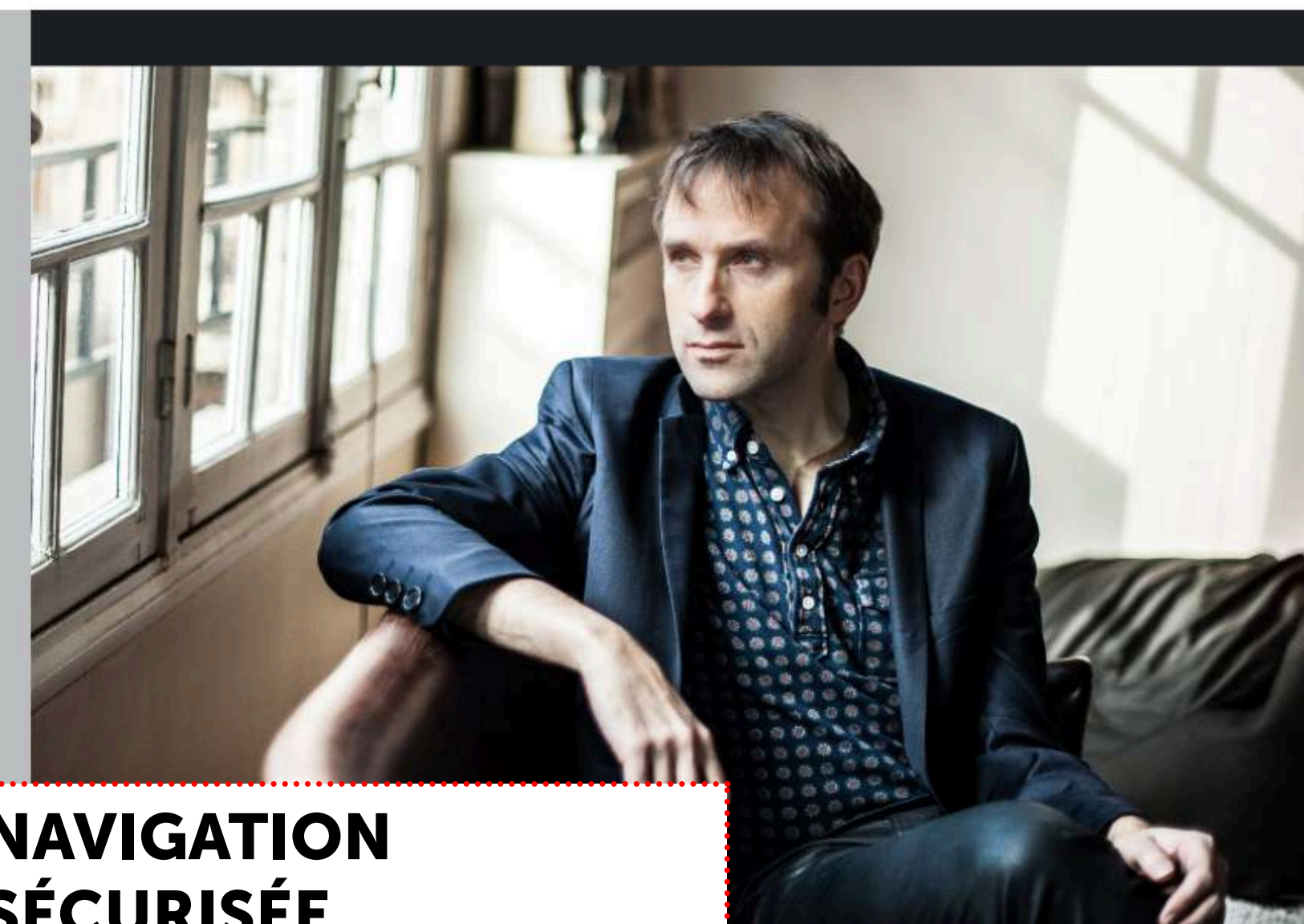
MHDD
métropole GrandNancy

1 semaine de conseils gratuits pour améliorer son logement et bien vivre chez soi : éco-gestes, rénovation énergétique, aides financières, logements étudiant et intergénérationnel ...

mhdd.grandnancy.eu

Journée PORTES OUVERTES samedi 1^{er} février de 9h à 17h

POP-UP STORE



NAVIGATION SÉCURISÉE

L'utilisateur ne peut pas sortir du site internet de la mairie.

AFFICHAGE LÉGAL

Ajoutez un bouton «affichage légal» sur votre site internet pour permettre à l'utilisateur, en un clic, de consulter les documents sur l'application.

01 > **07**
FÉVR. 2020 > FÉVR. 2020

La semaine de l'habitat et du développement durable

03 > **24**
FÉVR. 2020 > FÉVR. 2020

14H30
Lancement du Pop-Up STORE : Angeline Dissoubray

POP-UP STORE

GRATUIT

05
FÉVR. 2020

18H30
Café littéraire
CROUS LORRAINE - CROUS MARKET RIMBAUD

FERMER

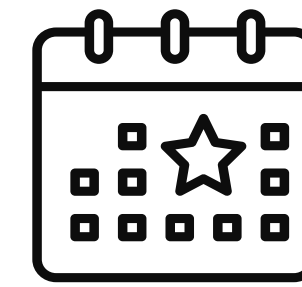
AFFICHAGE LÉGAL



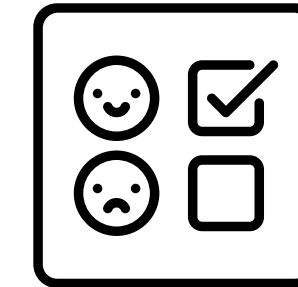
Consultation des sites
de la mairie



Consultation de
l'affichage légal



Consultation des
événements de la ville



Sondages

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

 **Bans de mariage**
Publication des bans

 **Bilan annuel de la ville**
Consultation des trois derniers bilans de la ville.

 **Communication**
Venez consulter nos actualités.

 **Conseils municipaux**
Consultation des comptes rendus.

 **Délibération municipales**
Consultation des trois derniers mois.

 **État Civil**
Consultation des actes d'État Civil.

 **Marchés publics**
Consultation de nos derniers appels d'offre.

 **Plan local d'urbanisme**
Consultation des documents d'urbanisme de la commune.

 **Registre des actes consulaires**

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

Délibération municipales

Délibération du mois de Mars

Délibération du mois de
Février

Délibération du mois de
Janvier

RETOUR

Délibération du mois de Mars

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 MARS 2019 N° 1 - 1

Objet : Rapport Egalité Femmes / Hommes
Rapporteur : M. DUFRAISSE

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de ladite loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation [...] Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants ».

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en abordant, notamment, le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, etc.

Il présente également le suivi de la mise en oeuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ainsi que les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel 2018, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté en annexe de la présente délibération.

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :
- de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019.

[CONSULTER](#)



[RETOUR](#)

Délibération municipales / Délibération du mois de Mars

Délibération du mois de Mars

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 MARS 2019 N° I - 1

Objet : Rapport Egalité Femmes / Hommes
Rapporteur : M. DUFRAISSE

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de ladite loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. [...] Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants ».

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en abordant, notamment, le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, etc.

Il présente également le suivi de la mise en oeuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ainsi que les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

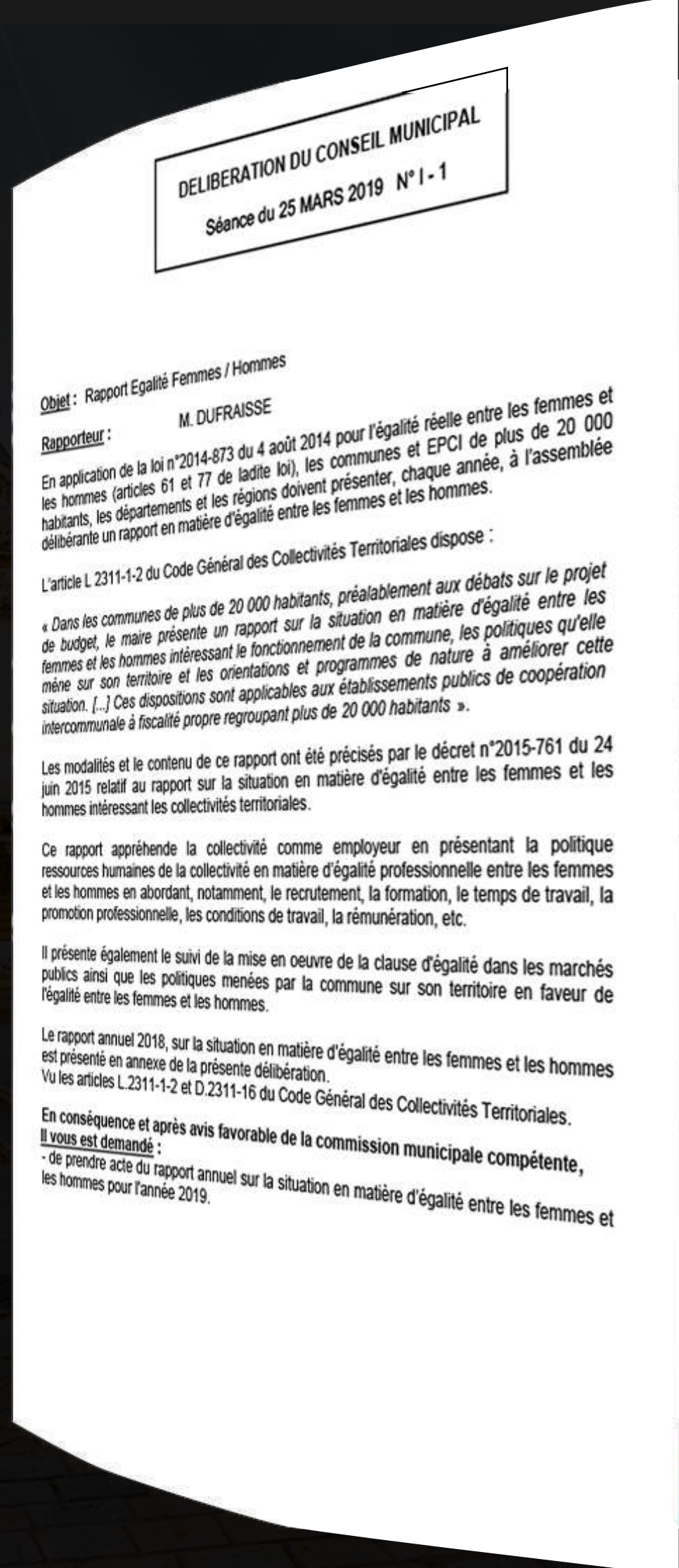
Le rapport annuel 2018, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté en annexe de la présente délibération.

Vu les articles L.2311-1-2 et D.2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

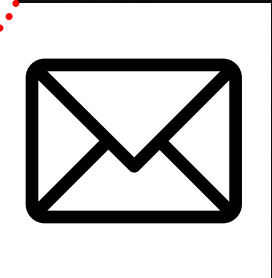
En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente, il vous est demandé :

- de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018.

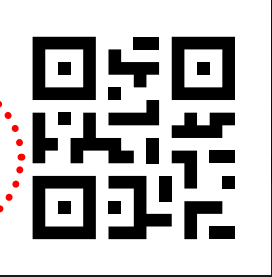
CONSULTER



ENVOI PAR MAIL
L'utilisateur peut s'envoyer le document par mail.

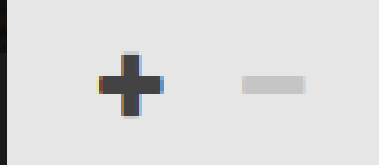


QR CODE
L'utilisateur peut utiliser le QR code pour récupérer le document directement sur son smartphone.



RETOUR

FERMER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MARS 2019 N° 1 - 3

BUDGET MARCHES	
MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
667 595,50	667 595,50
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
422 136,20	422 136,20

BUDGET PARKING	
MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 983 133,35	1 983 133,35
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 439 872,25	1 439 872,25

Les reports de crédits d'investissement de l'exercice 2018 ainsi que les résultats du budget principal et des budgets annexes sont repris dès le vote du budget primitif.

Budget principal	
Résultat de fonctionnement à affecter	9 942 164,65
Décision d'affectation en section d'investissement :	7 978 624,46
Décision d'affectation en section de fonctionnement :	1 963 540,19

Budget Marché de détail	
Résultat de fonctionnement à affecter	119 659,64
Décision d'affectation en section d'investissement :	68 205,14
Décision d'affectation en section de fonctionnement :	51 454,50

Budget Parking	
Résultat de fonctionnement à affecter	291 367,26
Décision d'affectation en section d'investissement :	291 367,26
Décision d'affectation en section de fonctionnement :	0,00

En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,
Il vous est demandé :

- d'approuver les Budgets primitifs 2019, chapitre par chapitre, tels qu'ils figurent en annexe,
- d'approuver la reprise des reports en dépense et en recette,
- de constater, conformément aux dispositions de la M14, de la M4 et de l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, la reprise des résultats de l'exercice 2018 par anticipation dans les budgets primitifs 2019 selon les schémas ci dessus indiqués.

Objet : Vote des taux des impôts directs pour l'année 2019

Rapporteur : M. DUFRAISSE

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la Ville de Nancy poursuit une politique de stabilité fiscale grâce à laquelle les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières sont au même niveau qu'en 2001, le taux de la taxe d'habitation était de 11,44% et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 12,46%, alors qu'ils sont aujourd'hui respectivement de 11,42% et de 12,44%.

La gestion responsable et exemplaire de la Ville sur le mandat a donc permis de tenir cet engagement, malgré la baisse historique des dotations de l'Etat, tout en affichant un niveau d'investissement dynamique et sans augmenter le stock de dette.

Il est donc proposé, pour la sixième année consécutive, de maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

	Bases notifiées 2018	Taux 2018	Produit fiscal notifiées 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit fiscal prévisionnel 2019
TAXE D'HABITATION	199 420 000	11,42%	22 773 784	203 807 240	11,42%	23 274 787
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI	166 620 000	12,44%	20 727 528	170 285 640	12,44%	21 183 534
TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI	252 700	17,51%	44 248	258 250	17,51%	45 221
TOTAL	366 292 700		43 545 540	374 351 130		44 503 542

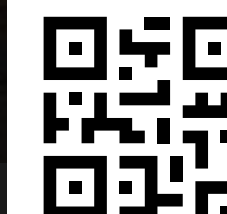
En conséquence et après avis favorable de la commission municipale compétente,
Il vous est demandé :

- de voter ces taux d'imposition 2019, sur la base d'un produit fiscal prévisionnel de 44 503 542 €.

INTERACTION PDF

L'utilisateur peut manipuler le PDF (zoom/dézoom / tourner les pages) en utilisant les boutons. Pour faciliter la manipulation, ces boutons sont situés en bas de l'écran.

RETOUR

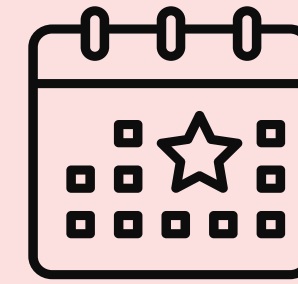




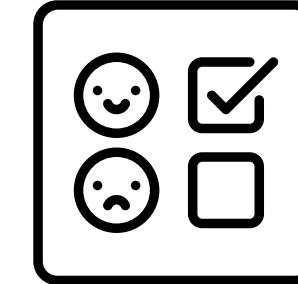
Consultation des sites
de la mairie



Consultation de
l'affichage légal



Consultation des
événements de la ville



Sondages

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

Rendez-vous Place Stanislas



Chaque soir d'été, une création monumentale métamorphose les façades de la célèbre place Stanislas.



La Saint-Nicolas



Objectif UNESCO ! La Ville de Nancy souhaite inscrire les Fêtes de Saint-Nicolas de Nancy au Patrimoine Culturel et Immatériel de l'Unesco.



ADN | Art dans Nancy



La Ville de Nancy vous invite à flâner et arpenter ses rues et ses places dans un parcours urbain incitant à la découverte artistique.



Nancy Jazz Pulsation



Nancy Jazz Pulsations ou plus communément NJP est un festival de jazz et de musiques actuelles se déroulant durant la première quinzaine...



Le livre sur la place



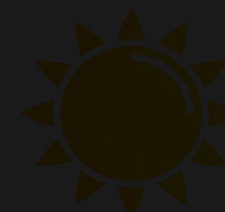
Le premier salon national de la rentrée littéraire, qui s'est déroulé cette année du 13 au 15 septembre à Nancy, était beau, palpitant, enrichissant.



ÉVÉNEMENTS

L'utilisateur peut sélectionner l'événement de son choix pour avoir plus d'informations. Il est possible de mettre une photo ou une vidéo ainsi que du texte.

RETOUR



Nancy Jazz Pulsation

**ENVOI PAR MAIL**

L'utilisateur peut s'envoyer le document par mail.

EdEctibus ea velecatatur, suntiae pror solupta sediorescia plaborum dolluptiur?

Ipicto debist explitiaie nienissus.Officiate ma qui ullent digent ut hicia dipsam, quia pratint et, conse nobisquid earchiliquam autaque reperch ictores si doluptae nem quamus.

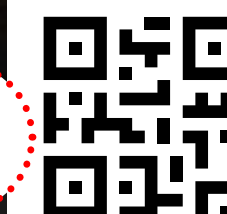
Ferisqui culluptae rehende ium, officiet, alias dolorum facepta tiatio coneces totaturibus sus, nonseque nos restorum hilibus toriora quatiunt ma non et omnis il magnihita dolutem nonsequ assimusam et officie nihilla sequate nisque maximintist, soloressit auta dolenis sum sed et rernat ex et quam quiberfero earum quiandus vollant minim comnit labor aute dolores il in exceatem. Neque vento omnihit optas earciet fuga. Ut doluptatia doluptianim res dolorum aut expeles consenit elibus dollabo.

RETOUR

FERMER

**QR CODE**

L'utilisateur peut utiliser le QR code pour récupérer le document directement sur son smartphone.

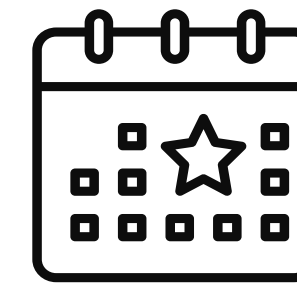




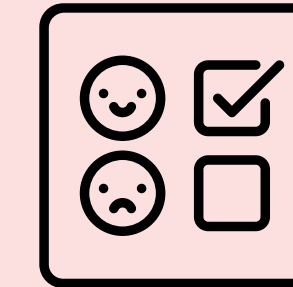
Consultation des sites
de la mairie



Consultation de
l'affichage légal



Consultation des
événements de la ville



Sondages

SONDAGE

Créer des sondages personnalisés ou des formulaires pour collecter des informations et connaître l'avis de vos citoyens.

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

SONDAGE

Créer une infinité de sondages avec les thématiques de votre choix.

Environnement

Pensez-vous qu'il faut re-végétaliser la ville ?

Sécurité

Sentez-vous en sécurité dans votre ville ?

Loisirs

Trouvez-vous le nouveau gymnase accessible ?

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

ENVIRONNEMENT

Pensez-vous qu'il faut re-végétaliser la ville ?

Oui

Non

Peut-être

Je n'ai pas d'avis

VALIDER

Boutons radios
Cases à cocher

RETOUR

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....

ENVIRONNEMENT

Selon vous, comment rendre la ville plus verte ?

Sélectionnez vos réponses

Planter des arbres

Mettre des pots de fleurs

Créer des pistes cyclables

Autres...

ENVOYER

Sélection dans une liste déroulante
Champ de saisie de texte

RETOUR

La mairie vous donne rendez vous dans la salle des fêtes pour le bal des pompiers.....